

Lire - voir - entendre

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **63 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

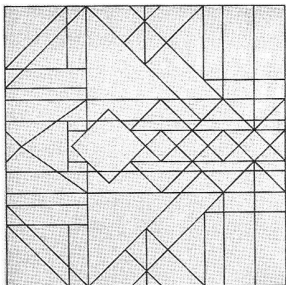
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le deuxième Concours international de projets de décoration de carreaux en céramique (sols et parois), lancé et financé par André Orlandi, industriel à Meyrin, a confirmé le succès du précédent par le nombre et la qualité des envois.

Quelque 1298 projets en provenance de 26 pays différents ont été recensés. Etant donné la haute qualité de l'ensemble des projets, plusieurs tours ont été nécessaires pour choisir les 9 dossiers primés :

Premier prix : Susanne Weilenmann, Suisse

Deuxième prix : Bruno Karl Wiese, RFA

Troisième prix : Evita Lukez, Yougoslavie

Les architectes créent un « service concours »

Dans toute la Suisse, les concours d'architecture se multiplient, lancés par les autorités fédérales, cantonales et communales, mais aussi par des commanditaires privés. Certains concours sont prestigieux, d'autres plus modestes : tous suscitent l'intérêt de nombreux architectes, prêts à risquer leur travail dans l'aventure passionnante, mais incertaine, du concours. Pour les jeunes architectes, c'est l'une des principales occasions de se mesurer aux confrères et d'être reconnu.

Cette floraison de concours n'a rien d'étonnant. Dans notre société libérale et participative, c'est la seule procédure démocratique qui permet de choisir un architecte selon la qualité de son projet : rappelons-le, le concours d'architecture est anonyme. Que la meilleure solution l'emporte, voilà la loi du concours, au plus grand profit du commanditaire, des utilisateurs et de l'architecture.

Sur ce plan au moins, Genève est en retard. Les concours y sont rares et pas toujours bien organisés. Depuis des années, les architectes genevois demandent aux autorités de lancer plus souvent des concours. Le 9 décembre dernier, une lettre de trois architectes paraissait dans la presse sous le titre « Des concours SVP ». Aujourd'hui, nous sommes heureux de vous annoncer qu'après un an de préparatifs, notre Commission des concours créée au sein de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA,

section genevoise) est pleinement opérationnelle. Notre Commission s'est structurée pour offrir aux organisateurs un véritable « service concours ». Pour programmer la procédure, prévoir les frais, rédiger le programme, composer le jury, fixer les primes et publier les résultats, nous proposons les conseils d'une équipe d'architectes avertis, spécialement formés pour le management des concours d'architecture.

L'activité de notre Commission se développe rapidement. Parallèlement aux affaires courantes, nous allons bientôt promouvoir les concours d'architecture en publiant un document explicatif de la norme professionnelle, en diffusant largement un « papillon » de référence et en organisant une journée d'information.

Qu'on se le dise : les architectes sont prêts, collectivement et individuellement à engager leurs forces dans les concours. Une fois de plus, la balle est dans le camp des organisateurs : à quand le prochain concours, qui devrait être la règle pour l'attribution de toutes les commandes architecturales d'une certaine importance ?

Pour la Commission des concours de la Société des ingénieurs et des architectes (SIA, section genevoise)

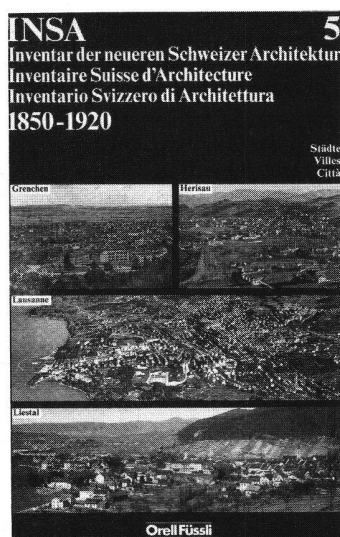
Le délégué de la Commission :
Jean-Marie Duret

Inventaire Suisse d'Architecture 1850-1920 (INSA)

Vol. 5: Grenchen, Herisau, Lausanne, Liestal

Publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse

Diffusé par Orell Füssli Berne



L'inventaire INSA recouvre la période 1850-1920 et documente les faits urbanistiques et architecturaux de la ville moderne façonnée par la « révolution industrielle », dont la principale conséquence, à savoir une formidable hausse démographique, provoque l'insalubrité des centres anciens et l'apparition des banlieues. Cet inventaire comprend, à côté de nombreuses annexes, deux points forts : une description et une analyse du développement urbain suivie de l'inventaire topographique des bâtiments, monuments et parcs réalisés pendant la période donnée. En proposant une meilleure connaissance de la production architecturale de cette période souvent mal considérée, cet inventaire doit provoquer une prise de conscience de la valeur architecturale et technique des objets décrits ainsi que des qualités urbaines indéniables des ensembles réalisés.

L'inventaire INSA lausannois

On ne peut écrire l'histoire du développement urbain lausannois sans rappeler d'abord l'activité de l'ingénieur cantonal Adrien Pichard dont le projet de ceinture routière formulé en 1836, incluant le Grand-Pont (1839-1844) et le tunnel de la Barre (1851-1855), marque profondément le noyau urbain ancien.

A Lausanne, comme dans de nombreuses villes, les directions du développement urbain résultent principalement de l'emplacement de la gare ; cette dernière est édifée en 1856 à 500 mètres au sud de l'agglomération urbaine qui est encore inscrite à cette date dans l'enceinte médiévale dont la démolition s'effectue tout au long du 19^e siècle. Ainsi les premiers « nouveaux quartiers » s'élèvent entre la ville et la gare : la réalisation de la nouvelle liaison routière entre la ville et sa gare (dès 1866), ainsi que le lotissement des terrains communaux de Geor-

gette, font l'objet d'une étude de cas. La gare provoque aussi la densification des terrains qui la séparent du lac ; l'attrait rousseauiste pour le paysage lacustre, mais aussi l'établissement d'un funiculaire reliant le centre de la ville, la gare et Ouchy (1877) dont la réalisation est relatée, favorisant cette expansion. La rapidité spectaculaire de l'extension urbaine, l'insalubrité du centre historique, un libéralisme immobilier outrancier provoquent chez les contemporains l'amorce d'une réflexion sur le devenir de la ville et sur son esthétique ; les représentants du tourisme, principale industrie de la ville, dont les exigences s'accroissent mal d'un site abîmé et insalubre, ne sont pas étrangers à cette prise de conscience ; il était important de rendre compte de ce nouvel état d'esprit qui conduit, au tournant du siècle, à l'adoption de règlements de construction et surtout à l'élaboration d'un plan d'extension alors que diverses sociétés de sauvegarde du patrimoine bâti voient le jour. Enfin, l'étude des différentes formes de logement s'attache aux bâtiments mêmes. Mené topographiquement, l'inventaire proprement dit consiste en une succession de notices dont la taille varie en fonction de l'importance des objets et des sources disponibles. Dans certains quartiers, les auteurs ont cherché l'exhaustivité afin d'offrir un panorama complet de la production architecturale, sans faire de distinction entre architecture majeure et mineure. Ailleurs, seuls les bâtiments monumentaux sont décrits. De façon générale, tout édifice significatif de la ville moderne fait l'objet d'une description ; ainsi, hôpitaux, prisons, tribunaux, gares, centrales électriques, usines à gaz, kiosques de tramways, cimetières, réservoirs, etc. témoignent des innovations du « progrès » technique et social, crédo universel de la seconde moitié du 19^e siècle.

Département des travaux publics de l'Etat de Genève, service de l'habitat, *Livre blanc sur la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation).*

Préface de Christian Grobet, Conseiller d'Etat, Genève, 1989.



Facteur de publication : Richard Quincerot, urbanisme et communication.

En vente au département des travaux publics, case postale, 1211 Genève 8 (tél. 022/27 41 11) au prix unitaire de 10 francs.

Il n'est pas courant qu'une administration établisse le bilan de la loi qu'elle est chargée d'appliquer. Ce n'est pas un hasard si le service de l'habitat du département des travaux publics de l'Etat de Genève s'est lancé dans cette entreprise : la *loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation* (dite LDTR) a marqué en profondeur l'architecture et l'urbanisme genevois. Mise en place en 1983 après d'âpres discussions, elle donne aux autorités le pouvoir de contrôler les transformations des immeubles d'habitation inexistantes, dans le but de « *préservier l'habitat et les conditions de vie dans les quatre premières zones de construction* » et de « *permettre à la population résidente de conserver son logement* ».

Première du genre en Suisse, cette loi a été appliquée avec fermeté et réalisme. Dans l'ensemble, les résultats sont remarquables. En ville, la population a cessé de diminuer, malgré la très forte pression du

secteur tertiaire. Sur l'ensemble du canton, un parc de logements important a conservé des loyers accessibles à la majorité des habitants (en 1987, 66% de la population avait un revenu net inférieur à 50 000 francs par an). Enfin la loi a fortement freiné les évictions d'habitants, chassés de leur logement pour des raisons spéculatives, et amélioré la sécurité de l'habitat, vitale notamment pour les bas revenus et les personnes âgées.

Comme on peut l'imaginer, tout le monde n'est pas d'accord sur l'utilité de la LDTR. C'est pourquoi le *Livre Blanc* du département des travaux publics, fondé sur une enquête statistique irréprochable, était loin d'être déplacé. Mais surtout, bien des problèmes demeurent, qui débordent du champ d'application de la LDTR. Si l'hémorragie de logements semble stoppée, les loyers ont toujours tendance à augmenter dans des proportions considérables, spécialement à l'occasion des changements de locataires. D'autre part, le bilan fait apparaître des inégalités flagrantes au détriment des nouveaux locataires, notamment les jeunes, et des locataires à faible revenu, notamment les personnes âgées, condamnés à des taux d'effort élevés.

La LDTR n'avait pas l'ambition de résoudre la crise du logement à Genève, mais seulement d'empêcher qu'elle s'aggrave en conservant, au moins, les immeubles d'habitation existants. La crise demeure, et les tensions aiguës qui l'accompagnent, appelant toujours la mise en place d'une politique générale du logement.

Forum Biennois de l'Architecture

Patronal : Ecole d'ingénieurs Bienne I SABAG SA Bienne

Aurelio Galfetti, Lugano

« **Conserver = transformer** »
(en français)

Lundi 14 mai 1990 à 18 heures, palais des Congrès, Bienne

Esteve Bonell, Barcelona

« **5 projets et réalisations récentes** »
(en français)

Mardi 12 juin 1990 à 18 heures, palais des Congrès, Bienne

Gottfried Böhm, Köln

« **Bauten und Projekte** »
(en allemand)

Lundi 28 mai 1990 à 18 heures, palais des Congrès, Bienne

Habitat au féminin

Ursula Paravicini

Presses polytechniques romandes

Parution 1990

Environ 200 pages

29 x 20 cm

Nombreuses illustrations (dessins, reproductions, photographies)

Broché, SFr. 48.-

Les cuisines trop petites, les salles de bain étriquées, les placards et espaces de rangement inexistantes,... les habitations reléguées en périphérie des villes, les équipements de quartier insuffisants,... et si un tel constat désignait la place de la femme dans notre société? Et si l'assignation du sexe faible à l'espace domestique ne correspondait plus à l'évolution des modes de vie?

C'est à ces questions que tente de répondre Ursula Paravicini dans une véritable fresque historique et culturelle de l'habitat. L'auteur démontre à l'aide d'exemples de trois types d'urbanisation de quelle manière la séparation progressive entre habitat et lieux de travail a forgé un univers domestique et, complémentirement, a assigné un rôle à la femme : celui de mère et ménagère.

Ce regard féminin sur la constitution de la sphère privée part du constat que l'architecture domestique reproduit un modèle d'habitat aujourd'hui périmé. En étudiant l'habitation dans des agglomérations urbaines caractéristiques du développement de la société industrielle, l'auteur dégage les liens qui se sont tissés entre le rôle de la femme et le projet architectural et urbain. De tout temps, l'habitat a été un bastion féminin. La femme semble être l'âme du foyer, celle qui exerce depuis toujours dans l'ombre maintes tâches difficiles à concilier. Comme le montre cet éclairage sur la condition féminine, le rôle social de la femme ne s'est cependant jamais réduit à l'image tronquée qui a fini par s'imposer dans l'organisation de l'espace domestique. Les évidences culturelles,

les conventions dominantes de la pratique architecturale ne résistent définitivement pas à l'analyse historique.

Le passage au crible des lieux communs érigés en normes constitue un point de départ salutaire pour adapter l'architecture et les règlements aux modes de vie contemporains. La diminution du nombre d'enfants par famille, l'entrée massive des femmes mariées dans la vie professionnelle, un partage des tâches domestiques imposé par la double journée de travail, l'accroissement des loisirs centrés sur le domicile sont autant de tendances qui interpellent les modèles architecturaux hérités du passé.

Née à Buenos Aires, **Ursula Paravicini** est architecte diplômée de l'EPFL (1969) et docteur ès sciences (1988). D'abord responsable de projet pour le compte de collectivités locales à Londres, elle vit ensuite à Paris où elle collabore à des projets d'habitat social pour la ville du Havre avant d'être nommée professeur d'architecture et d'histoire des villes à l'Ecole Spéciale d'Architecture. Membre de la direction pédagogique et puis directeur de recherches de l'unité de recherche appliquée de cette même école, elle est responsable de plusieurs projets pour le compte de ministères français et de collectivités locales. Elle est actuellement architecte en chef de Honegger Technique SA, bureau genevois possédant une longue tradition de réalisations de grands projets d'habitat.

